

Cour d'Appel de Lyon

Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône

EXTRAIT des minutes et registres
du Greffe du Tribunal Judiciaire
de l'arrondissement de
Villefranche-sur-Saône département
du Rhône

Jugement prononcé le : 28/01/2022

Chambre Correctionnelle

N° minute :

N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Villefranche-sur-Saône le VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX

composé de Vice Présidente placée, désignée par ordonnance du Premier Président de la cour d'appel de Lyon en date du président du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame :

greffière placée,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Jugé et opposant

Nom :

née le à

de

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires :

Demeurant :

Situation pénale :

non comparant représenté par
Allan avocat au barreau de PARIS

Maitre SCHINAZI

Prévenue du chef de :
CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU
PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis le : à

DEBATS

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

Déclare recevable l'opposition formée par

Met à néant l'ordonnance pénale correctionnelle rendue le _____ à l'encontre de _____
et statuant à nouveau ;

Rejette les exceptions de nullité soulevée par la prévenue

Relaxe _____ des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE



COPIE
CERTIFIEE CONFORME
Le Greffier

